

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 11 septembre 2017

Le lundi 28 août 2017, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 16 juin 2017 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

### Présents :

Roger HUET - Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Emmanuelle JARDIN-PAYET - Jean-Paul FANET - Gilbert TALMAR - Pierre SCHMIT - Marc BENICHON - Laurence DUPONT- André LECLAIRE - Sophie LE PIFRE - Pascal GUEGAN - Céline BLANLOT - Abdelaziz BALADI - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER - Eric JAMES - Jean-François MORLAY (à partir du point n° 6) formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

Annick DELFARRIEL donne pouvoir à Daniel VINCENT  
Jessica PIERRE donne pouvoir à Céline BLANLOT

**Secrétaire de séance** : Pierre SCHMIT

### 1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 26 juin 2017

Monsieur FRICKER demande à reprendre le paragraphe « Monsieur BALADI demande si le covoiturage a été prévu sur les entrées de ville. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

**D'autre part Monsieur BALADI demande** des précisions quant à la qualification « de **biodiversité ordinaire** ». Monsieur le Maire précise que c'est au sujet des traitements pesticides. La commune s'engage dans une démarche de « zéro phyto » et souhaiterait encourager la prise de conscience des habitants sur l'entretien des trottoirs. »

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 26 juin 2017.

### 2°) Décision budgétaire modificative n°2/2017 – Commune

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 pour, 4 abstentions :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°2/2017 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP +DM1	DM2/2017	BP+ DM1/2017 + dm2/2017
60632 – Fournitures de petit équipement	68 200.00 €	- 4 000.00€	64 200.00 €
64162 – emploi avenir	24 400.00 €	- 5 000.00 €	19 400.00 €
6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	135 818.93	4 000.00 €	139 818.93 €

67441- Subvention aux budgets annexes	12 559.00	5 000.00 €	17 559.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES</b>		<b>0,00 €</b>	

- **Vote** une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'Association Modélisme Naval Hermanville-sur-Mer pour lui rembourser les achats de matériaux nécessaires à la remise en état du local à la ferme. Les crédits avaient été prévus au budget primitif (article 60632).

### **3°) Décision budgétaire modificative n°1/2017 – Transport**

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 pour, 3 abstentions :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°1/2017 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP	DM1/2017	BP+ DM1/2017
6248- divers	5 833.27€	5 000.00 €	10 833.27€
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES</b>		<b>5 000,00 €</b>	

FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP	DM1/2017	BP+ DM1/2017
7474 – Subvention	12 559.00€	5 000.00 €	17 559.00€
<b>TOTAL DES RECETTES NOUVELLES</b>		<b>5 000,00 €</b>	

### **4°) Convention avec l'école de Musique de Ouistreham à vocation intercommunale – Saison 2017/2018.**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil municipal de Ouistreham concernant la participation des communes extérieures à l'école de musique de Ouistreham à vocation intercommunale.

Il soumet au vote du conseil les tarifs pour l'année 2017-2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives au fonctionnement de l'école de musique pour la saison 2017-2018.
- ❖ PREND ACTE des tarifs 2017-2018 (participation des communes conventionnées au titre des élèves de l'école) comme suit :

<b>Participation</b>	<b>Tarifs année scolaire 2017-2018</b>
<b>Inscription</b>	
Eveil musical	320.00 € par an
Formation musicale	320.00 € par an
Pratiques collectives d'un instrument (orchestre, chorale, prépa.bac)	90.00 € par an
Formation musicale + instrument : flûtes, cuivres, clarinette, saxo, piano, guitare, etc....	1 190.00 € par an
Instrument seul	890.00 € par an
Atelier (jazz, musiques actuelles)	
1 atelier	130 € par an
2 ateliers	160 € par an
<b>Location d'instrument</b>	
- Pour la 1ère année	80 € par an
- Pour la 2ème année	130 € par an
- Pour la 3ème année (et suivantes selon les possibilités)	150 € par an

### **5°) Ecole de musique – Tarifs pour 2017/2018 – aide aux familles.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune dispose maintenant de la faculté de faire prendre en charge par les familles tout ou partie de leur contribution financière au titre de leur inscription en section musicale soit au Conservatoire National de Région de Caen la Mer, soit dans une école municipale ou intercommunale de musique subventionnée par le Conseil Départemental du Calvados dans le cadre de la politique départementale d'aide à l'enseignement et à la pratique de la musique.

Il soumet au vote du conseil une proposition d'aide pour les enfants et jeunes de 0 à 21 ans et ce suivant le quotient familial tel que défini par le rapport : revenu imposable (R) / nombre de parts. Il propose de maintenir les coefficients d'aides tels que définis en 2016/2017, ainsi que les quotients familiaux.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les aides aux familles suivantes :

<b>Quotient familial</b>	<b>Coefficient d'aide aux familles</b>
QF < 12 637€	0.51
12 637€ < QF < 17 841 €	0.37
17 841 € < QF < 22 303 €	0.25
QF > 22 303 € ou + de 21 ans	0

Ces aides seront attribuées aux familles inscrivant leurs enfants soit au Conservatoire National de Région de Caen la Mer, soit dans une école municipale ou intercommunale de musique subventionnée par le Conseil Départemental du Calvados dans le cadre de la politique départementale d'aide à l'enseignement et à la pratique de la musique.

#### **6°) Ecole de musique – Convention de mise à disposition d'un professeur de musique à l'école pour l'année scolaire 2017/2018.**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune d'Hermanville-Sur-Mer et l'école de musique de Ouistreham à vocation intercommunale pour la mise à disposition d'un professeur de musique à l'école élémentaire d'Hermanville-Sur-Mer à raison de 1h30 hebdomadaire pour l'éveil musical des élèves, au titre de l'année 2017-2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus désignée.

#### **7°) Informations du maire, des maires-adjoints et des conseillers délégués**

- Appel d'offres en cours pour la **démolition de la salle polyvalente**. Remise des plis prévue pour le jeudi 21 septembre 2017.
- Appel d'offres en cours pour le marché de **maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle socioculturelle et multi activités**. Remise des plis pour le 5 octobre 2017.
- Mise en **vente d'une parcelle communale** nue située rue de l'Avenir. Superficie de 1 008m<sup>2</sup> au prix de 170€ du m<sup>2</sup> soit un prix attendu de 171 360 €.
- **Atelier des territoires** : le périurbain caennais. – 20 septembre de 18h00 à 20h00 à la DDTM du Calvados.
- **Association rêves de voyage** : représentation théâtrale avec la Compagnie du Val qui rit qui se produira dans un spectacle « Exercices de style » de Queneau dans la salle mobile le samedi 23 septembre 2017 au profit du centre Baclesse.
- **Epicerie** : changement de propriétaire.
- **Rentrée scolaire** : baisse des effectifs entraînant une fermeture de classe en maternelle.
  - 70 élèves en maternelle
  - 150 élèves en élémentaire
- Monsieur VINCENT présente le **bilan de la saison au centre de loisirs** : De manière générale :
  - un taux de présence similaire à l'an passé.
  - une équipe partiellement nouvelle : 12 animateurs dont 6 nouveaux.
  - des thématiques liées à l'imaginaire : au Pays des Schtroumpfs, le Petit Prince, au cœur du jeu Jumanji, en voyage avec Jules Verne, dans une forêt fantastique et au royaume des contes. Grand investissement des animateurs avec des déguisements chaque semaine. Les enfants ont notamment découvert des univers

qu'ils ne connaissaient pas ou très peu comme le Petit Prince et Jules Verne. Les animateurs ont su susciter la curiosité de chacun.

- des sorties qui ont mené le centre plus loin. Ce fut une réussite pour la première partie de l'été : Labyrinthe de Bayeux, Souterroscope, Cité de la Mer, Planétarium de Ludiver, Viaduc de la Souleuvre, piscine d'Argences... autant de sorties qui ont ravi les enfants. Le mois d'Août fut plus compliqué de ce côté, le bus de Colleville ayant été en panne tout le mois. L'équipe a dû revoir certaines sorties mais a pu maintenir une petite sortie minimum par semaine grâce aux chauffeurs et au petit bus d'Hermanville : Café des Images, Bois du Caprice, Bois de Lebisey, Sallenelles...
- une relation parents/animateurs renforcée. Cet objectif a été en partie travaillé via des événements (principalement en Août) :
  - ✓ expo sciences et apéritif parents = une trentaine de parents un accueil échelonné
  - ✓ apéritif préparés par les enfants = une quarantaine de parents
  - ✓ spectacle = une quarantaine de parents
  - ✓ soirée pique-nique famille = 10 familles (de 19h à 22h) réunissant 35 personnes, Cette soirée pique-nique était une nouveauté (en tous cas depuis 6 ans). Le Centre a proposé l'apéritif aux parents, puis chacun a apporté son pique-nique ; la soirée s'est terminée par un grand jeu tous ensemble dans la salle mobile. Retours très positifs des parents sur cette soirée qui a créé un vrai lien, ressenti le lendemain par les animateurs (plus de facilités à discuter).

Cependant, un point faible cette année : l'accueil des parents au centre, matin et soir. Problème qui a été évalué (nouveaux animateurs, difficulté de positionnement de l'animateur, peur, lieu d'accueil trop bruyant, disposition de l'accueil...) et qui fera l'objet d'aménagements l'été prochain.

- Mise en place de 2 mini-camps et trois nuitées au centre :
  - ✓ 5 jours à Carolles pour 20 enfants de 8 à 11 ans (Chausey, rando, piscine, aquarium...)
  - ✓ 3 jours à Asnelles pour 12 enfants de 6 à 8 ans (bateau, pêche à pied, easy roller, cerf-volant...)
  - ✓ 3 nuitées au centre avec entre 14 et 18 enfants de 5 à 11 ans.

En conclusion, l'été s'est bien passé. Reste à améliorer certains points mais les retours des enfants et des parents quant à la dynamique et aux activités restent très positifs.

- Monsieur SCHMIT propose d'organiser un **geste de solidarité envers les Iles de Saint Martin et Saint Barthélémy**. La commune va réfléchir à la forme que pourra prendre ce soutien.
- **Agenda :**
  - Samedi 30 septembre : **50 ans de la MJCI**. Nombreuses animations l'après-midi Place du Courbet, soirée à la salle mobile.
  - Samedi 7 octobre - **concert de solidarité** pour la salle polyvalente à l'Eglise à 21h00.
  - Dimanche 8 octobre : **marche rose** au profit de la Ligue contre le cancer. Départ salle LEGOUPIL à Ouistreham à 9h30 - Echauffement à 9h00. Inscription 10€ entièrement reversée à la Ligue.
  - Samedi 14 octobre : **ouverture de la saison culturelle** avec « les Joe Sature » à la salle socioculturelle de Colleville Montgomery.

- **Bilan des activités de la saison estivale :** belle fréquentation des différentes activités proposées : gym, gi gong, danse, randonnées de la paix, yoga. La location de vélos a moins fonctionné que l'année dernière (problème météorologique et peut-être de la fermeture hebdomadaire du syndicat les mercredis et jeudis). La fréquentation du syndicat a été moyenne en juillet et forte en août.
- **Association de préfiguration de la gouvernance du bien « les Plages du débarquement » :** assemblée constitutive le 14 septembre. Jean-François MORLAY représentera la commune.
- Lotissement situé à la Guelle. Monsieur FANET, maire-adjoint à l'urbanisme informe le conseil que le lotissement s'appellera « **Le Pré Romain** ». Les travaux de 1<sup>ère</sup> phase du lotissement ont démarré le 21 août et devraient être terminés pour fin décembre. La première tranche compte 76 logements dont 31 lots libres et 45 logements groupés dont 21 logements sociaux. Monsieur FANET précise que l'entrée du lotissement se fera par la déviation. Le conseil départemental a donné son accord pour que l'entrée pendant le chantier se fasse par le CD 60 à condition que le Chemin au Moulin soit interdit à la circulation. Un arrêté du maire sera pris en ce sens, seuls les piétons et vélos seront autorisés. Les services techniques fermeront physiquement le chemin. L'accès au cimetière par la déviation est néanmoins maintenu. Les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis à 14h00. Monsieur FANET suivra l'avancement des travaux.
- **Instruction des autorisations d'urbanisme :** Monsieur FANET rappelle que les permis de construire, permis de démolir, les permis d'aménagement, les déclarations préalables sont instruits par la Communauté Urbaine au lieu de la D.D.T.M. Monsieur le Maire signe les propositions d'arrêtés formulées par le service instructeur. Les arrêtés sont ensuite transmis au contrôle de légalité.

### **8°) Question orale**

Aucune question orale.

Fin du conseil : 20h15

Prochain conseil : lundi 2 octobre 2017 – 19h00